



La personne pour qui je travaille ne paie pas mon salaire

Par wayne

Bonjour,

J'ai vu une offre d'emploi sur Fk et j'ai parlé à la personne ici. Il m'a donné le numéro de la personne avec qui je travaillerais. J'ai appelé cette personne, nous avons parlé de mes honoraires et nous avons convenu. Il a dit ok, sois prêt là-bas demain, je viendrai te chercher. Il ne m'a pas donné de contrat de travail et il n'a pas fait de déclaration d'assurance non plus. J'ai travaillé pour lui pendant 17 jours. Je suis allé à l'endroit où il viendrait me chercher le lendemain. Je l'ai appelé mais il n'a pas répondu à mon téléphone de la journée. Puis je suis allé à la maison. Puis il m'a appelé le lendemain matin. Il a dit que son téléphone était cassé et qu'il me rappellerait. Je n'ai pas pu le joindre pendant 14 jours et il ne m'a jamais appelé. Je suis allé dans sa famille. Je leur ai signalé la situation et ils m'ont menacé. S'il vous plaît aidez-moi avec cela, merci.

Par kang74

Bonjour

De quel sorte de travail on parle ?

Pourquoi parlez vous d'honoraires, puis de salaire ?

Pourquoi vous connaissez la famille de votre employeur alors que vous avez trouvé cette annonce sur FB via un intermédiaire ?

Par TUT03

Bonjour

quelle est la nature du travail que vous réalisez ?

quelle est le statut de l'entreprise ? est ce un emploi auprès d'un particulier ou d'une entreprise ?

qui est la personne que vous avez contacté par rapport à l'entreprise ?

Par wayne

Ce n'est pas la société. Il s'agit d'une entreprise individuelle et d'une entreprise individuelle. Je ne connais pas le nom de l'entreprise. Sa famille possède un restaurant. Il m'a emmené dîner une fois, où j'ai rencontré sa famille. les travaux de construction. J'ai travaillé ici comme maître imperméabilisant. J'ai travaillé ici en tant que maître d'étanchéité. Mon salaire de 17 jours est de 2200 euros.

Par wayne

Ce n'est pas la société. Il s'agit d'une entreprise individuelle et d'une entreprise individuelle. Je ne connais pas le nom de l'entreprise. Sa famille possède un restaurant. Il m'a emmené dîner une fois, où j'ai rencontré sa famille. les travaux de construction. J'ai travaillé ici comme maître imperméabilisant. J'ai travaillé ici en tant que maître d'étanchéité. Mon salaire de 17 jours est de 2200 euros.

Par TUT03

Votre situation n'est pas claire

vous devez déterminer qui est votre employeur, quel est le nom de l'entreprise qui vous a employé

ce n'est sans doute pas le restaurateur

ou bien est ce le restaurateur qui fait des travaux dans son restaurant qui vous a engagé pour participer aux travaux ?

vous dites que vous êtes maitre imperméabilisant et maître étanchéité mais vous devriez surtout maîtriser qui vous emploie ?

la situation se passe t elle en France ?

cessez de travailler immédiatement tant que vous n'avez pas éclairci la situation

je doute que vous receviez la somme que vous indiquez

Par wayne

J'ai sauvegardé mon travail pendant 17 jours, à la fois sous forme d'image et sous forme d'enregistrement sonore. Puis-je les utiliser comme preuve ? Je connais l'adresse du domicile de cette personne. m'a dit une fois que c'était la maison de l'adresse de l'entreprise.

Par TUT03

les enregistrements que vous avez fait n'ont pas de valeur

le propriétaire de votre lieu de travail, du chantier où vous travaillez peut il vous indiquer précisément le nom et l'adresse de votre employeur ?

dans tous les cas, cessez de travailler et ne retournez pas sur le chantier

quel âge avez vous ? êtes vous en France ?

Par ESP

Bonjour

Je vous invite à vous renseigner auprès de l'inspection du travail.

Par wayne

Je ne connais pas le nom de l'entreprise. Mais il s'appelait Hasan. Il a indiqué son adresse professionnelle comme adresse personnelle.

Par AGeorges

Bonjour Wayne,

La première chose à faire quand on prend un travail, c'est de signer un contrat qui vous engage et qui engage votre employeur.

Vous ne l'avez pas fait. Donc il n'y a aucun lien juridique entre cet employeur et vous.

Si vous vous adressez à l'inspection du travail, il est possible qu'ils déclenchent une enquête et qu'ils surveillent cet employeur qui fraude. Il aura une grosse amende.

Mais de votre côté, sans preuve acceptable ni contrat, il est peu probable que vous récupériez votre argent.

Par wayne

J'ai enregistré tout ce que nous avons parlé au téléphone. Il m'a dit mon tarif journalier au téléphone et je l'ai enregistré. Des épreuves illustrées de mon travail, que j'ai envoyées au numéro de téléphone, sont également disponibles.

Par wayne

Je suis très heureux d'avoir accès aux informations de l'entreprise. Comment puis-je revendiquer mes droits avec ces informations ? Comment puis-je récupérer mon argent. Merci.

Par AGeorges

Hello Wayne,

L'enregistrement n'est légal que si la personne enregistrée a donné son consentement. Dans le cas contraire, selon l'article 226-1 du Code pénal, il est considéré comme un procédé déloyal rendant la preuve irrecevable en justice, puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Avez-vous une preuve du consentement ?

Pour les photos, vous pouvez très bien avoir photographié le travail de quelqu'un d'autre.

Wayne, vous avez été victime d'un escroc. Peut-être avez-vous pensé pendant un moment que vous pourriez toucher 2.200? comme ça. Sans papier, sans rien. L'escroc le sait bien.

Sur ce forum, nous ne pouvons que vous aider au plan juridique. Comme déjà dit, il n'y a pas de lien formel entre cet employeur et vous.

Par wayne

Un de mes amis m'a dit d'aller à la police. La police pourrait-elle le découvrir ? Il a dit que je pouvais les utiliser comme preuves. Alors comment puis-je revendiquer mon droit ? Si cette personne fait cela à tout le monde, personne ne peut séparer ses droits. Il doit sûrement y avoir une solution à ça

Par AGeorges

Hello,

Vous pouvez, comme déjà indiqué, appeler l'Inspection du Travail :
le 0 806 000 126